

## UN DICTIONNAIRE D'AVANT-GARDE : *LE FURETIÈRE*

Pierre LEPAGE

### Aux origines du *Furetière*

Dans son très riche fonds ancien et janséniste, la bibliothèque de Fréjus possède un ouvrage inestimable, le *Dictionnaire universel françois et latin*, dénommé encore *Dictionnaire de Trévoux*. À dire vrai la bibliothèque en possède deux éditions, celle de 1704 en trois volumes et celle de 1724 en six tomes. Nous avons découvert avec bonheur "*Le Furetière*" voici bien des années, dans le cadre sévère de l'ancienne bibliothèque bénédictine de Saint-Mihiel (Meuse). Nous l'avons retrouvé et consulté pour notre plus grand plaisir, à la Villa Marie, lors de chacune de nos visites à Fréjus. Mais qui était au juste Antoine Furetière, abbé de Chalivoy, écrivain et pamphlétaire, membre de l'Académie française, né et mort à Paris (1619-1688) ?



Antoine FURETIÈRE

En 1635, le cardinal de Richelieu fondait l'Académie française et, sous la Fronde, Furetière, dans ses années de jeunesse, publiait *L'affaire des troubles du royaume*, sur laquelle nous reviendrons en matière de conclusion. En 1643, six ans après la naissance de Louis XIV, Furetière faisait paraître *L'Enéide travestie* parodie d'un poème épique de Virgile, une réplique en quelque sorte à Scarron, son contemporain qui connaissait un franc succès avec son *Virgile travesti*. Ce qui domine en littérature réaliste, dans cette époque tourmentée, ce sont les anecdotes, les mots gras, les propos verts et égrillards. Les gens du clergé forment la cible principale. Les ministres protestants sont égratignés, mais le clergé catholique et sa hiérarchie sont les plus visés, et prêtent les plus à rire, en raison du relâchement des mœurs et des sermons burlesques. Dans ces années d'encanaillement qui accompagnent ou suivent la Fronde, le genre est très apprécié chez la noblesse, en réaction contre le cardinal de Mazarin. En 1655, Furetière publie ses *Satires*, faites d'un art assez sommaire, mais d'une constante correction et d'un réalisme modéré. Cet ecclésiastique, ami de Molière et de Racine, connaît un plus franc succès en 1660 avec son *Roman bourgeois*, roman comique, œuvre d'un réalisme très savoureux. C'est également une réponse en écho au *Dictionnaire burlesque* du même Scarron, qui pourrait laisser entendre que dans le genre satirique les deux compères sont frères, sinon complices. Or il n'en est rien, et il n'est pas neutre de noter que Furetière, déjà, attend toujours les publications de Scarron, afin d'en exploiter le meilleur, pour son propre compte. *Le roman bourgeois*, cependant, est une œuvre novatrice, qui ouvre, par son esprit, par ses descriptions des personnages de la place Maubert et autres lieux parisiens, une fenêtre sur un milieu que la cour, celle du Louvre, puis de Versailles, tenue en laisse par Louis XIV, son éthique et son « étiquette », ignore : la bourgeoisie et ses mœurs, Paris et ses rues, le populaire. C'est la raison pour laquelle, au final, Furetière est plus proche de Saint-Amant, et même de Boileau, que de l'époux de la petite fille d'Agrippa d'Aubigné, laquelle devenue veuve par la mort de Scarron, la même année 1660, ne deviendra rien moins, par son mariage secret, que l'épouse de Louis XIV, et s'emploiera à remettre dans le droit chemin les « déviants » de la littérature.

Il n'est pas douteux que le *Roman bourgeois* a largement contribué à faire reconnaître le talent de Furetière, à accroître sa renommée qui lui vaut en 1662 son élection à l'Académie française. Désormais, chaque mercredi, il travaille à la rédaction de ce but suprême, le dictionnaire attendu par le roi, protecteur des arts et des lettres. Il est associé à l'œuvre commune de ces quarante Immortels, pour autant qu'ils se soient une seule fois réunis autour de ce nombre sous la Coupole.

### D'un fauteuil stratégique à un siège éjectable

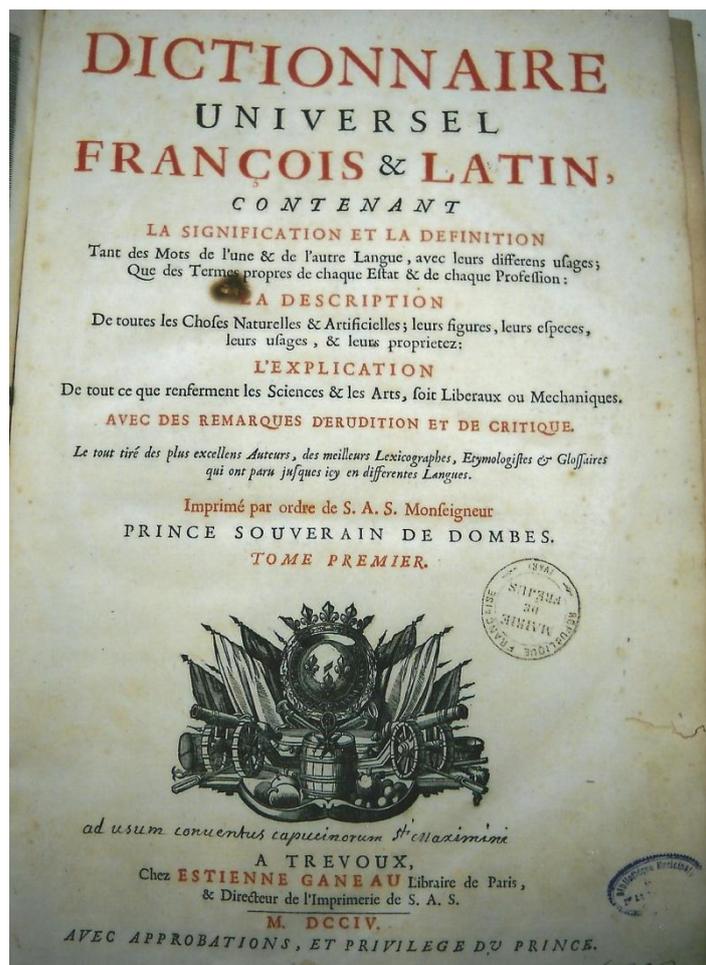
On peut penser que la participation à ces séances hebdomadaires, interminables et formalisées, où l'on chemine au pas de la tortue, mots après mots, syllabes après syllabes, lettres après lettres, ennuie notre abbé Furetière au plus haut degré. Mais le bonhomme est rusé. Il acquiert de nouvelles connaissances et de l'expérience qu'il va mettre à profit en préparant, pendant quinze ans, dans le secret de son logis de la rue de Grenelle, un nouveau dictionnaire qu'il veut universel. Il sait pourtant que le monarque dispose d'un privilège d'exclusivité et il ne se privera pas de dire qu'il faut « *regarder en cela l'Académie comme une Cour souveraine qui a le droit de rendre des Arrêts [sur les publications] sans être obligée de les motiver.* » Furetière a-t-il été inspiré par l'expérience de François de Richelet qui fait paraître en 1680, à Genève, un *Dictionnaire français*, ouvrage très honorable, lequel constitue avec le *Furetière* et le *Dictionnaire de l'Académie*, l'un des trois grands dictionnaires monolingues réservé à un public restreint, cultivé et exigeant ?

Nous ignorons par quelles démarches et avec quelles protections Furetière obtint en août 1684 le privilège du roi en bonne et due forme pour l'impression et la publication d'un *Dictionnaire universel français et latin*. Ce volumineux dictionnaire que Jacques Damade qualifie de « *Dictionnaire franc-tireur*<sup>1</sup> », parce qu'il reçoit l'*imprimatur* dix ans avant la parution du Dictionnaire de l'Académie, suscite aussitôt la curiosité, puis l'intérêt, et connaît vite un franc succès. Il est probable que c'est Racine qui est à l'origine de cette ferveur, lui, l'auteur d'*Andromaque*, craignant la parution du dictionnaire académique, dont il pressentait déjà, peut-être, les lacunes. On s'arrache les premiers volumes disponibles du *Furetière*. Mais il provoque aussi des jalousies et suscite une cabale aussi bien à l'Académie que dans les milieux de la cour. Il faut savoir que le dictionnaire académique qui serait en quelque sorte le dictionnaire *officiel*, se proposait d'être essentiellement un recueil de mots savants, de l'expression du « beau langage », d'une somme de mots inutiles au bon usage, comme à l'usage courant.

L'autre langage, nécessaire pour le commerce, les échanges, les métiers, voire la science, l'exercice de la vie quotidienne et la compréhension de la liberté des mœurs, était considéré comme indigne par la Compagnie qui entendait le reléguer hors les murs de ses délibérations. Il est vrai que parmi les quarante Immortels se comptaient alors Racine, La Bruyère, La Fontaine, Boileau, Fénelon, Perrault, Bossuet... Une floraison de talents littéraires. Comment imaginer que ces gens admettent la cohabitation au sein d'un ouvrage revêtu du sceau royal.

Cependant, Furetière a commis une erreur, une lourde faute même. Il s'est permis d'introduire dans ses volumes des éléments de ce « domaine réservé », de ces expressions typiques propres aux académiciens, qu'il qualifie avec la plus mauvaise foi de « *quelques phrases communes et proverbiales* » et là, il exagère quelque peu la note. Les membres de la Compagnie s'aperçoivent très vite de ces « emprunts » et de la dérogation à la règle commune. Ils se liguent et accusent Furetière de plagiat. À leurs yeux, il devient un relaps, un renégat. Ils demandent son exclusion de l'Académie française pour avoir copié une partie du dictionnaire en cours de rédaction, sur lequel il travaillait avec ses collègues, au profit du sien propre et

1 Jacques Damade : *Petite archéologie des dictionnaires, Richelet, Furetière, Littré*. Éditions La Bibliothèque, 1997.



pour sa gloire personnelle. Furetière proteste, mais en vain, et au début de janvier 1685, il est définitivement exclu de l'Académie, par dix neuf voix contre une, probablement celle de Racine qui lui a toujours porté de l'amitié. À la cour, on se réjouit de la décision. La marquise de Sévigné tance son cousin, Bussy-Rabutin, lequel on le comprend, accordait son indulgence à Furetière, ce robin : *« Je trouve que l'auteur fait voir clairement qu'il n'est ni du monde ni de la Cour, et que son goût est d'une pédanterie qu'on ne peut même pas espérer corriger. Il y a de certaines choses qu'on n'entend jamais, quand on ne les entend pas d'abord ; on ne fait point entrer certains esprits durs et farouches dans le charme et la félicité des ballets de Benserade et des fables de La Fontaine ; cette porte leur est fermée, et la mienne aussi »*. Évidemment, les deux auteurs cités sont les favoris de la célèbre épistolière, et elle sait que Furetière les déteste cordialement.

Le 27 février 1685, après son exclusion de l'Académie française, Furetière est sanctionné une seconde fois par la perte du privilège du roi *« Ouy le rapport du sieur Le Boulanger d'Hacqueville, conseiller du Roy en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, commissaire à ce député et tout considéré le Roy en son conseil ordonne que le Privilège obtenu par l'abbé Furetière le 24 août 1684 sera rapporté, iceluy rayé tant sur le registre des grands Académiciens de France que sur celui de la communauté des libraires de Paris. Avec défense au dit Furetière de s'en servir et que les essais, épître dédicatoire, avertissement, seront supprimés. Défense à tous les libraires de les imprimer, vendre et débiter à peine de trois mille livres d'amende, dépens, dommages et intérêts »*. La sentence est sans appel et l'ouvrage semble perdu. Dans cette cabale, Furetière, quoique ayant abusé en « empruntant » locutions et proverbes au dictionnaire académique, est en quelque sorte la victime de cette dualité qui oppose les écrivains protégés par les statuts de la Compagnie et les tenants du beau

langage aux robins de second rang qui privilégient le langage fonctionnel et se montrent plus ouverts à la liberté d'expression.

Furetière, c'est un nom sympathique, oublié de nos jours, mais bien à sa place dans la chronique littéraire de l'époque. C'est un finaud, dont le nom évoque bien entendu le furet et la malice. Au surplus, il est licencié en droit et reçu avocat depuis 1645. Il sait les procédures et en tire les ficelles tout en connaissant les limites qu'impose le pouvoir royal. Il emploie donc toute son énergie dans les dernières années de sa vie pour défendre son dictionnaire universel, persuadé, et à juste titre, qu'il a enfanté un chef d'œuvre. Chassé de la Compagnie, il fait feu de tout bois contre certains de ses membres influents. Il publie des placards, des lettres de protestation et surtout une série de factums dont la lecture est très intéressante en matière de droit « commercial », s'il convient d'utiliser ce terme, au point qu'ils seront republiés deux siècles plus tard sous le Second Empire<sup>2</sup>. Dans son argumentaire, il prend soin de préciser que ses factums ne sont pas rédigés « *contre les personnes illustres dont le nom honore l'Académie française, Bossuet, Racine, Corneille, Gallois qui ont un vrai mérite dans la littérature* ». Ecclésiastique avisé autant qu'avocat, Furetière, écarte aussi de ses critiques les membres du haut clergé. Il vise surtout le « sieur Charpentier » et le Chancelier de l'Académie qui ont selon lui des vues intéressées avec des libraires<sup>3</sup>. Mais rien n'y fait : Furetière se heurte à la puissance de la Compagnie qui fait bloc contre lui. Il décède le 4 mai 1688 en son domicile parisien sans avoir vu paraître son œuvre.

Dans l'intervalle, Furetière avait pris des contacts et obtenu la protection du prince des Dombes, une petite principauté indépendante du Lyonnais, laquelle ne sera rattachée à la Couronne qu'en 1762, et dont la capitale est Trévoux. C'est ainsi que paraîtra par la suite l'ouvrage intégral de Furetière sous le nom de *Dictionnaire de Trévoux* et imprimé en cette ville. Il est précédé d'une longue et lénifiante épître dédicatoire à son protecteur, à Son altesse sérénissime M<sup>gr</sup> Louis-Auguste, prince souverain des Dombes, que nous laissons au lecteur le soin de découvrir à la Villa Marie.

Il convient d'observer que les princes étrangers se sont penchés très tôt sur le berceau de la langue française et ce bien avant le Roi-Soleil. C'est ainsi que comme *Le Richelet* qui fut publié à Genève en 1680 sous la protection du prince Ferdinand, *Le Dictionnaire universel* de Furetière parut en 1690 à Amsterdam, avec l'aval du prince Guillaume d'Orange et une préface de Pierre Bayle, un écrivain français lui même auteur d'un *Dictionnaire historique et critique*, une sorte de « sottisier » des erreurs historiques du temps, qui trouva sans doute une partie de son inspiration dans *Le Furetière*, son prédécesseur dans le genre.

Jacques Damade porte un jugement sévère et sans appel sur les dictionnaires « concurrents » : « *Le Richelet, comme le Dictionnaire de l'Académie française opèrent bien d'avantage par omission que par prescription. Manuels de bon usage, peut-être, ce sont des dictionnaires maigres, d'élégantes auberges de carême, superbes mercredis des Cendres du langage. Ils n'ont ni les rotondités, ni les bonnes saveurs de la cuisine bourgeoise de Furetière qui excitent les papilles. Quant au Dictionnaire de l'Académie, il se présente sous la forme de deux grands in folios plus imposants qu'épais. Le Roi eut ces mots à sa réception en 1694 : "Messieurs, voici un ouvrage attendu depuis longtemps". Attendu certes, si l'on considère qu'il s'est "écoulé cinquante neuf ans entre la création de l'Académie française et sa parution". Il fut précédé par deux dictionnaires francs-tireurs et arriva après la bataille alors qu'il était parti le premier*<sup>1</sup> ».

2 Charles Asselineau : Préface du *Recueil des factums d'Antoine Furetière, de l'Académie française, contre quelques uns de cette Académie*, Paris, Poulet-Malassis et de Broise, 1859.

3 Voir à ce sujet le factum n° 1 dont nous publions un extrait de la première page en annexe.

## Consultons *Le Furetière*.

Pour découvrir le fumet, pour goûter et apprécier de cette « cuisine bourgeoise » de Furetière, allons à la Bibliothèque municipale de Fréjus. *Le Furetière* se commande à l'avance, car il faut le faire venir de la Villa Aurélienne où le précieux fonds ancien est maintenu dans un local à température et hygrométrie optimales, dispositions heureuses pour conserver la qualité du papier d'époque, à manipuler avec précautions.

Il nous serait impossible et vain d'ailleurs, de reproduire et de commenter chacun des quarante mille mots. Effectuons un survol de quelques mots choisis par exemple parmi les lettre A et C.

**Abacadabra** : terme barbare qui se trouve dans les lettres de Voiture<sup>4</sup>. C'est une expression qui servait de caractère pour guérir plusieurs maladies et chasser les démons. L'auteur de ce caractère vivait sous l'empereur Aurélien et reconnaissait pour dieu souverain Abracax ou Abraxas. Un ancien président de la République a redonné de la vigueur à ce mot en parlant d'une situation abracadabrantisque.

**Congrès** : Nous laissons au lecteur curieux le plaisir de découvrir tout le pittoresque de ce « terme obscène » selon Furetière. On comprend que ce terme, en latin *congressus*, ait pu choquer les âmes prudes de Versailles, qui avaient peut-être quelques bonnes raisons de dissimuler certaines « insuffisances ».

**Congruence** : au masculin est un terme de grammaire qui se dit d'un discours ou d'un thème où il n'y a point de faute contre la grammaire ni contre la syntaxe. En latin : *congra oratio*. Congru au féminin est un terme de droit canonique qui se dit d'une certaine somme payée aux curés par les gros décimateurs de leurs paroisses pour leur donner vivre. En latin : *congrua portio*, la portion congrue. Congru en géométrie se dit de deux figures parfaitement superposables. En latin : *quo moto sibi congruunt*. Bien entendu les mathématiciens modernes se sont emparés de l'expression pour parler de la congruence modulo n de deux nombres qui ont le même reste dans une division par le nombre n.

**Clabaud** : chien courant à grandes oreilles. En latin : *clamosus canis*.

**Clabauder** : se dit figurément des hommes qui crient, qui déclament trop hautement, qui parlent beaucoup et qui ne disent rien de solide : cet avocat ne fait que clabauder au lieu d'apporter de bonnes raisons. *Vous clabandez en pédant sur des vétilles de grammaire* (Saint-Amant). En latin : *clamare, clamitare*.

**Clampin** : curieusement, ce mot encore utilisé dans les campagnes, dans les cités même, et dans les invectives des hommes politiques, n'est pas mentionné au *Furetière*.

**Cocu** : En latin *curruca*. Terme injurieux. Nom qu'on donne à celui dont la femme est infidèle et viole la loi conjugale. Les jaloux sont plus souvent cocus que les autres. Le jaloux souffre plus que le cocu. Montaigne comme Ménage croient que le mot vient de *cuculus*. Ce mot est bas et ne se dit qu'en raillerie ou dans les conversations, les chansons, les comédies. *Cucurbita* : débaucher la femme d'autrui.

**Concubinage** : habitation d'un garçon et d'une fille qui vivent ensemble comme s'ils étaient mariés. En latin : *concubinatus*. Autrefois toléré, mais chez les chrétiens il est défendu et scandaleux. Le droit romain regardait le concubinage entre deux personnes libres comme une espèce de mariage, c'est pourquoi il lui a accordé des privilèges à condition qu'il soit réduit à une seule unité. Les lois romaines permettaient le concubinage avant que Jules César eût fait une loi qui permettait à chacun d'épouser autant de femmes qu'il voulait. La femme est un nom de dignité ; le concubinage est un nom de volupté...

Et au-delà de la lettre C :

---

4 Voiture : écrivain français du XVII<sup>e</sup> siècle dont les *Lettres* sont un modèle de préciosité.

**Poire** : nous ne pouvons ici que rapporter la définition générale de ce fruit selon Furetière : « *Fruit à pépin d'été et d'hiver, de figure oblongue, et plus même vers la queue que vers la tête. Il y en a une infinité de sortes* ». L'originalité comme la puissance de ce dictionnaire est qu'il en décrit plus de cinquante variétés : le petit muscat ou encore sept en gueule, le gros muscat, le muscat à longue queue, le beurdon musqué, le gros hativeau à troche poire précoce, le merlan d'été, la bellissime, la cuisse madame, la bergamote d'été, le bon chrétien d'été ou gratioli, apporté en France par saint François de Paule, la beurré rouge, la beurré gris, etc. Bref, des appellations qui ont évolué vers des noms familiers tels que la Williams, la Guyot, la beurré Hardy, la comice, la conférence, sans nous faire oublier ces saveurs délicieuses dont Furetière a parfumé son dictionnaire.

Et enfin, notre domaine de prédilection : **Mathématique** :

Science qui s'attache à connaître les quantités et les proportions. La quantité continue est l'objet de la géométrie, de la trigonométrie, des sphériques, des coniques, de l'algèbre spéculaire. La quantité discrète est l'objet de l'arithmétique, de l'algèbre commune. Les proportions font l'objet de la musique, de l'architecture, des perspectives. L'optique, la catoptrique, la dioptrique, sont aussi des parties des mathématiques parce qu'elles connaissent les causes de la vision directe de la réflexion et de la réfraction par les angles. L'astronomie et la gnomonique parce qu'elles mesurent la hauteur et la grandeur des astres, les ombres et les angles que font leurs rayons, et enfin les mécaniques parce qu'elles examinent toutes les forces mouvantes par les angles et les longueurs des leviers, coins, roues et autres principes de mesures. C'est pourquoi on se sert le plus souvent de ce mot au pluriel parce que toutes les parties sont enchaînées ensemble. Les mathématiques tiennent le premier lien entre les sciences parce qu'elles sont fondées sur des démonstrations infaillibles. Bettinus a dit fort à propos que les mathématiques sont des sciences triomphantes et non militantes parce qu'on n'y dispute point. Quelques uns ont donné ce nom à la magie parce que par le moyen des mathématiques on fait des choses si surprenantes que le peuple croit qu'il y a de la magie. Furetière vivait à l'époque de « la médecine de Molière ». Il ne pouvait savoir que, dans ce domaine de l'infiniment petit, l'exploration biologique n'est pas possible sans le soutien fondamental des mathématiques.

## En conclusion.

Au XXI<sup>e</sup> siècle le nom de Furetière est entré dans l'oubli. Et pourtant il créa un chef d'œuvre quels que soient les reproches que l'on puisse lui faire pour avoir copié une partie du dictionnaire de l'Académie française. Son œuvre pourtant est si pérenne qu'elle fait l'objet de rééditions<sup>5</sup>.

Le génie de l'auteur fut d'avoir assuré, d'abord par un fil ténu, et ensuite par de solides liaisons, une cohérence entre la langue dite verte du temps de Henri IV et la langue policée de l'Académie à la fin du règne de Louis XIV, en y introduisant, ô combien, le langage usuel, le fonctionnel et jusqu'au vulgaire. Il fallut attendre 1863 avec le *Littré* et la fin du dix-neuvième siècle avec le *Larousse* pour qu'il soit égalé et dépassé sans pour autant être devenu obsolète et sans avoir perdu sa fraîcheur et sa verdeur.

Peut-être faut-il rechercher l'origine de cette pérennité dans cette phrase de sa première publication, *L'affaire des troubles du royaume* : « *Les troupes de Galimathias, battues et dispersées, sont exilées aux pays lointains de la pédanterie, de la gymnastie, et la liberté de conscience est proclamée en matière de langage* ».

---

<sup>5</sup> *Le dictionnaire universel d'Antoine Furetière*, imagier de la culture classique, introduction d'Alain Rey, SNL Le Robert, 1978.

## BIBLIOGRAPHIE

Furetière (Antoine), *Dictionnaire universel françois & latin*, Trévoux, 1704. [en dépôt à la bibliothèque municipale de Fréjus].

Damade (Jacques) : *Petite archéologie des dictionnaires, Richelet, Furetière, Littré*. Éditions La Bibliothèque, Paris, 1997.

*Dictionnaire des mathématiques*, Encyclopædia universalis, Albin Michel.

## ANNEXES

### Extrait du premier factum pour messire de Furetière contre quelques uns de ces messieurs de l'Académie française :

« Je suis obligé de faire ce Factum non seulement pour servir un procès qui m'a été fait au Conseil privé du Roy sous le nom de l'Académie française, mais encore pour me servir d'apologie et justifier de ma conduite envers le Public contre les calomnies que mes envieux et mes ennemis portent contre moy. C'est contre toutes les formes que ce procès m'est fait sous le nom de l'Académie française, car dans les règles on ne reçoit point en justice des actions intentées au nom de celle-cy. Il faut que les chefs des Compagnies ou des Communautés soient nommément compris dans les qualités d'un procès et qu'ils en signent les actes. Ainsi les Villes agissent sous les noms de leurs prévôts des marchands et échevins, conseils et syndics, les monastères sous le nom de leur abbé ou prieur, les Chapitres de leur Doyen ou prévôt, les communautés de marchands sous le nom de leurs gardes ou jurés...L'Académie française qui se met au-dessus des règles a bien voulu ignorer ces maximes et a donné sa requête au Roy sous le nom de l'Académie ; ce qui l'excuse c'est qu'elle ne pouvait pas la donner sous le nom de Monsieur le Premier Président (Potier de Novion), son Directeur, parce que ce sage Magistrat, qui connaît qu'elle va directement contre l'intérêt public, ne l'aurait jamais voulu signer ... »

### Le référentiel de Furetière.

Nous avons vu que chaque mot ou expression est accompagné de son équivalent en latin. Nous savons également que l'auteur travailla dans le secret. Il n'eut donc ni « Comité de lecture », ni « Comité de rédaction », ni « Comité scientifique », ni collaborateur attribué. Pour autant le référentiel du *Dictionnaire Universel* dont s'entoure l'auteur est considérable autant que prestigieux. Citons entre autres : l'Abrégé de Vitruve, Aballe *chirurgien d'armée*, Aristote, Arnaud d'Andilly, d'Audiffret, Benserade, Blondel : *mathématicien*, Boileau, de Boisrobert, Bossuet, Bourdaloue, Bouthillier un abbé de la Trappe, La Bruyère, Guillaume Budé, Bussy-Rabutin, Corneille, les Constitutions de Port-Royal, la princesse de Clèves, Dangeau, Fénelon, **l'abbé Fleury**, Fontenelle, Guillet de la Guilletière : *dictionnaire des arts de l'homme d'épée*, marquis de L'Hospital : *les infiniment petits*, Huyghens, Liancourt *maître d'armes*, Mabillon, Malebranche, Malherbe, Mariotte Marot Martignac, Gilles Ménage, Ménestrier, Molière, Nostradamus, Ovide, Les *Ordonnances* de Louis XIV, Paré, Parent : *Les mécaniques*, Perrault : *Les poésies gaillardes*, Quesnel prêtre de l'Oratoire, La Quintinie, Rabelais, Racine, Cardinal de Richelieu, La Rochefoucauld, abbé de la Roque : *Traité de toutes les noblesses*, Ronsard, marquise de Sablé, abbé de Sainte-Beuve, Scarron, de la Suze, Tallemant des Réaux, du Torar : *Leçons géométriques*, Vauban : *fortifications*, Vitruve, Voiture de l'Académie française... et des dizaines d'autres, en particulier les littérateurs grecs et romains.

### Quelques points de repère :

- 1619 : Naissance d'Antoine Furetière à Paris
- 1635 : Fondation de l'Académie française par Richelieu.
- 1666 : Furetière est élu à l'Académie française
- 1680 : Dictionnaire de Richelet à Genève
- 1684 : Dictionnaire universel de Furetière
- 1685 : exclusion de Furetière de l'Académie française.
- 1685 : mort de Furetière à Paris.
- 1690 : Dictionnaire de Trévoux.
- 1694 : Dictionnaire de l'Académie française.

